



REGLEMENT INTERIEUR

Membre du Bureau :

- lors de l'accompagnement de familles de malades :

- respecter la déontologie associative
soumettre des idées à chaque réunion, de ne pas prendre de décisions incongrues qui mettraient la bonne marche et la crédibilité de l'association en jeu,
- « travailler » en étroite collaboration et confiance avec les autres membres,
- assurer une bonne communication quant à l'action de l'association,
- ne pas hésiter à communiquer si un souci ou litige survenait, quel qu'il soit,
- essayer de soumettre un planning de disponibilité quant aux actions que nous pourrions mener afin que celles-ci n'empiètent pas sur la vie privée, (il sera fait au trimestre ou au mois)
- respecter la pathologie du malade, sa vie privée, ses confidences,
- ne JAMAIS demander aucun contact personnel, mail, téléphone, adresse, aux familles, personnalités, artistes, et/ou agents, partenaires et sponsors,
- respecter une certaine distance avec celle-ci, artistes et personnalités,
- ne pas demander à être pris en photo avec les artistes, personnalités,
- ne solliciter aucune personnalité et artiste, partenaire et sponsor, pour une tierce association,
- faire les démarches de promotion de l'Association, *seul le bénévole sera à même de remettre la plaquette et parler de l'action que nous menons au nom des « Coeur des Anges »*,
- si un souci médical survenait, se rendre au PC de sécurité, ou appeler les secours,
- ne pas manipuler les malades sauf, sous demande express des familles, (aide),
- ne pas prendre d'initiative quelle qu'elle soit, qui aggraverait la situation,





- prévenir le Président, si un litige avait lieu sur le site de la manifestation (*déclaration d'accident, vol, ou autre*),
- nous appeler le lendemain au plus tard pour nous tenir informés de la sortie,
- **passer un Moment Inoubliable de partage avec la famille tout en se préservant.**
- **lors de la rencontre avec la personnalité, quelle qu'elle soit, veuillez à ce que la famille :**
 - ne demande aucun contact personnel, mail téléphone, adresse, et/ou agent,
 - ne sollicite aucune personnalité et artiste, partenaire et sponsor, pour une tierce association, ou à des fins personnelles,
 - respecte une certaine distance avec celle-ci,
 - demande à être pris en photo avant de le faire,
 - ne fasse pas les démarches de promotion de l'Association, *seul le bénévole sera à même de remettre la plaquette et parler de l'action que nous menons au nom des « Coeur des Anges »*,

« Coeur des Anges » informe par la présente le Membre du Bureau qui ne respectera pas ces règles se verra exclu de l'Association de façon définitive.

Aucune note de frais, repas, transport et autres frais personnels ne me seront remboursés, sauf accord et appréciation de l'association.

Les membres du bureau sont élus pour une période de 1 an, tacitement reconductible.

Ils restent libres de quitter l'association et/ou le bureau de leur plein gré, à tout moment.





Bénévole Accompagnant

- lors de l'accompagnement de familles de malades :

- respecter la pathologie du malade, sa vie privée, ses confidences,
- ne JAMAIS demander aucun contact personnel, mail, téléphone, adresse, aux familles, personnalités, artistes, et/ou agents, partenaires et sponsors,
- respecter une certaine distance avec celle-ci, artistes et personnalités,
- ne pas demander à être pris en photo avec les artistes, personnalités,
- ne solliciter aucune personnalité et artiste, partenaires et sponsors, pour une tierce association,
- faire les démarches de promotion de l'Association, *seul le bénévole sera à même de remettre la plaquette et parler de l'action que nous menons au nom de « Cœur des Anges »*,
- si un souci médical survenait, se rendre au PC de sécurité, ou appeler les secours,
- ne pas manipuler les malades sauf, sous demande express des familles, (aide),
- ne pas prendre d'initiative quelle qu'elle soit, qui aggraverait la situation,
- prévenir le Président, si un litige avait lieu sur le site de la manifestation (*déclaration d'accident, vol, ou autre*),
- nous appeler le lendemain au plus tard pour nous tenir informés de la sortie,
- **passer un Moment Inoubliable de partage avec la famille tout en se préservant.**

- lors de la rencontre avec la personnalité, quelle qu'elle soit, veillez à ce que la famille :

- ne demande aucun contact personnel, mail téléphone, adresse, et/ou agent,
- ne sollicite aucune personnalité et artiste, partenaire et sponsor, pour une tierce association, ou à des fins personnelles,
- respecte une certaine distance avec celle-ci,
- demande à être pris en photo avant de le faire,
- ne fasse pas les démarches de promotion de l'Association, *seul le bénévole sera à même de remettre la plaquette et parler de l'action que nous menons au nom de « Cœur des Anges »*,

« Cœur des Anges » informe par la présente le Bénévole





accompagnant qui ne respectera pas ces règles se verra exclu de l'Association de façon définitive.

Aucune note de frais, repas, transport et autres frais personnels ne me seront remboursés, sauf accord et appréciation de l'association.

Adhérent et Bénévole

- respecter les règles de l'Association en général,
- ne JAMAIS demander aucun contact personnel, mail, téléphone, adresse, personnalités, artistes, et/ou agent, partenaires et sponsors,
- respecter une certaine distance avec les artistes et personnalités,
- ne pas demander à être pris en photo avec les artistes, personnalités, sans autorisation,
- ne solliciter aucune personnalité et artiste, partenaire et sponsor, pour une tierce association,
- faire les démarches de promotion de l'Association, *seul les bénévoles accrédités seront à même de remettre la plaquette et parler de l'action que nous menons au nom de « Coeur des Anges »*
- si un souci médical survenait, se rendre au PC de sécurité, ou appeler les secours, *en collaboration avec l'Association,*
- ne pas avoir une conduite intempestive et excessive qui pourrait nuire à la crédibilité de l'association.
- **passer un Moment Inoubliable de partage avec l'Association.**

L'adhérent recevra régulièrement des listes de manifestations sur la région de son domicile, mais il **n'est pas OBLIGATOIRE** qu'il puisse y assister systématiquement.

Le nombre des places est variable et il faut que tout le monde puisse avoir la chance d'en bénéficier.

En fonction des goûts de chacun, l'Association essaiera d'envoyer les manifestations auxquelles les adhérents pourront répondre.





Toutes dérogations au **REGLEMENT INTERIEUR** entraîneront une radiation systématique de l'Adhérent.

Promotion de l'association :

- Il est à noter et préciser que seules les personnes accréditées par le Bureau, seront dans la possibilité de démarcher des partenaires, sponsors, associations qui seront susceptibles de nous aider.
- Un avis sera préalablement donné afin qu'il n'y ait pas de démarches intempestives.

Fait à :
Approuvé)

Le :

Signature (précédé de Lu et

